

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 Juillet 2018

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

Étaient présents (es) : Gilles LACOMBE, Patricia PARADIS, André PUYO, Bernadette CELY, Martine BALANSA, Maria VALERIO, Antoine MIRANDA, Emilie BEYNTEN

Absente représentée : Catherine PAQUELET donne pouvoir à Gilles LACOMBE

Absents excusés : Michel ROUGÉ, Nadine HERRERO, Annie DAMETTO

Absents : Richard LARGETEAU

Secrétaire de séance : André PUYO

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h30.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 05.06.2018

1.1- Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 05.06.2018 soumis à l'approbation (Annexe 1.1)

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 5 Juin 2018, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 5 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 / ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

2.1- Dossiers des familles en difficulté

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/UC €	Nature demande	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €
TEIL Isabelle	F	54	IAE	1 + 2	1 615,16 € (AL, ASF, Salaire, IJ, Prime Activité)	860 €	750 €	673,77 €	Énergie	316 €	300 €	GRDF	Accord

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300 €** pour la dette de la Famille F,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de GRDF.

Votée à l'unanimité.

SEBIE Marie-Hélène	C	49	IAE	1 + 3	2 032,64 € (AL, ASF, PF, PI)	695,63 €	508,37 €	669,41 €	Énergie	683,71 €	300 €	DIRECT ENERGIE	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille C, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de DIRECT ENERGIE. Votée à l'unanimité.													
KOSTINE Pascal	P	51	IAE	1 + 1	1 026 € (Salaire, Pôle Emploi)	1 183 €	605 €	684 €	Loyer	961,66 €	300 €	SA DES CHALETs	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille P, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de SA DES CHALETs. Votée à l'unanimité.													
TEIL Isabelle	E	41	CAE	2 + 2	1 310 € (Salaire, Prime Activité, PF, AL)	1 027 €	800 €	417,83 €	Loyer	850 €	300 €	M REY Jean- Jacques	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille E, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de M REY Jean-Jacques. Votée à l'unanimité.													
CESARI Aurore	FE	51	CAE	2 + 2	1 904,88 € (Salaire, AL, PF, PAJE, RSA, Prime activité)	784,45 €	359,26 €	657,34 €	Énergie	1 433 €	300 €	EDF	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille FE, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de EDF. Votée à l'unanimité.													
SEBIE Marie-Hélène	T	25	IAE	1 + 1	1 211,18 € (Salaire, AL, ASF, RSA, Prime Activité)	561,17 €	327,91 €	598,29 €	Énergie	228 €	228 €	VEOLIA	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 228 € pour la dette de la Famille T, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de VEOLIA. Votée à l'unanimité.													
SEBIE Marie-Hélène	A	27	IAE	1 + 1	1 202,65 € (RSA, ASF, PAJE, AL)	507,73 €	356,25 €	550,43 €	Énergie	673 €	300 €	EDF	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille A, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'EDF. Votée à l'unanimité.													

CESARI Aurore	B	46	CAE	2 +	3	1 982,27 € (Pôle Emploi, PF, RSA, AL)	750 €	750 € (Crédit Immo)	484,17 €	Énergie	746,91 €	300 €	BENICHOU Mohamed	Accord Aide validée au précédent CA mais changement de destinataire de l'aide
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille B, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de BENICHOU Mohamed. Votée à l'unanimité.														
PRINCE Isabelle	D	26	IAE	1 +	2	1 178,88 € (RSA, PF, ASF, AL)	1 632,19 €	880 €	391,52 €	Énergie	546 €	206 €	Direct Énergie	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 206 € pour la dette de la Famille D, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de DIRECT ENERGIE. Votée à l'unanimité.														

2.2- Participation financière du CCAS dans le cadre des séjours organisés par les services municipaux

AS/CESF	Famille	Situation Familiiale	Nombre Pers Foyer	Quotient CCAS €	Nature séjour	Montant du séjour Après déduction CAF	Prise en charge CCAS	Reste à charge famille	Décision CA €
Pascale KOSTINE	L	IAE	1 +1	186 €	Séjour ALSH Gavarnie	108 €	78 € (75%)	30 €	Accord
Pascale KOSTINE	C	IAE	1 +1	311 €	Séjour ALSH Gavarnie	132 €	33 € (25%)	99 €	Accord
Entendu l'exposé de son Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder les aides telles que proposées dans le tableau ci-dessus, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de la régie générale monétaire de recettes et d'avance de la commune de Launaguet. Votée à l'unanimité.									

2.3- Participation financière du CCAS dans le cadre des journées A.L.S.H.

AS/CESF	Famille	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Quotient CCAS €	Tarif journée CLSH après déduction CAF	Prise en charge CCAS après déduction de la CAF	Reste à charge famille	Décision CA €
Pascale KOSTINE	L	IAE	1 + 1	186€	3.99 €	2.99€ (75%)	1 €	Accord
Entendu l'exposé de son Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder les aides telles que proposées dans le tableau ci-dessus, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de la régie générale monétique de recettes et d'avance de la commune de Launaguet. Votée à l'unanimité.								

3 / ADMINISTRATION GENERALE

3.1 – Ajout de la Charte de la laïcité de la branche Famille de la CAF en annexe du règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance (Annexe 3.1)

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajouter en annexe du règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance, la Charte de la laïcité de la branche famille de CAF.

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

La présente charte a pour objectif de réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver l'ajout de cette charte au règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve l'ajout de la Charte de la laïcité de la branche Famille de la CAF en annexe du règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance.

Votée à l'unanimité

4 / RESSOURCES HUMAINES

4.1- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à la Maison de la Petite Enfance

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour le service multi-accueil de la Maison de la petite enfance.

Cette création d'emploi permettra de nommer un agent actuellement contractuel, qui occupe déjà ce poste, et dont la manière de servir donne entière satisfaction. La grille de rémunération sera basée sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver cette création d'emploi.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à la Maison de la Petite Enfance, à temps complet.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018 chapitre 012, charges de personnel.

Votée à l'unanimité

4.2- Renouvellement de deux emplois contractuels en CDD 1 an, d'agent social à temps complet pour un accroissement d'activité à compter du 1 septembre 2018

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire, suite à la réorganisation du service en multi-accueil 41 places, de renouveler 2 emplois contractuels temporaires d'agent social pour la Maison de la Petite Enfance à temps complet pour une durée de 1 an, à compter du 01/09/2018.

Le traitement sera fixé en référence au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux, Échelle C1.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver le renouvellement de ces 2 emplois.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve le renouvellement de deux emplois contractuels en CDD d'un an d'agent social à la Maison de la Petite Enfance.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018 chapitre 012, charges de personnel.

Votée à l'unanimité

4.3- Création d'un emploi de médecin contractuel pour besoin saisonnier à la maison de la petite enfance

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un emploi de médecin contractuel à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31/07/2019, à raison de 2 visites mensuelles, sur la référence du cadre d'emploi des médecins territoriaux, catégorie A, Indice Brut 1015 dernier échelon.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver cette création d'emploi dans les conditions susvisées.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la création d'un emploi de médecin contractuel pour besoin saisonnier à la Maison de la Petite Enfance.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018 chapitre 012, charges de personnel.

Votée à l'unanimité

4.4- Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du CCAS de Launaguet au 1^{er} juillet 2018 (Annexe 4.4)

Monsieur LACOMBE, expose à l'assemblée qu'il est opportun de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs du CCAS.

L'objectif est de définir précisément pour chaque emploi la quotité de temps de travail en équivalent temps complet (ETC) et le cadre borné de l'emploi : la ou les catégorie(s) avec le grade minimum d'accès et le grade maximum possible.

Ce tableau intègre également le tableau des effectifs mis à jour chaque année qui présente la réalité d'occupation des emplois : grade et taux d'activité.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du CCAS de Launaguet au 1^{er} Juillet 2018 tel que présenté en annexe

Votée à l'unanimité

5 / QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.

Launaguet, le 6 Juillet 2018

Gilles LACOMBE
Vice-président du
Conseil d'Administration du CCAS